MICHEL THOMAS

Société civile Immobilière

au capital de 7 622,45 euros

Siège social : 67 BOULEVARD EXELMANS

75016 PARIS 16ième

R.C.S PARIS D 378 798 995

TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ANNUELLE DU 11 juin 2019

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIEME RESOLUTION

Conformément à la proposition de la gérance, l'Assemblée Générale constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 565 589,69 euros, qu'elle décide d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 565 589,69 euros

Attribué aux associés à concurrence de 565 589,69 euros

au prorata de leurs droits dans le capital

Anne-Marie THOMAS-BLONDEL 140 549,03euros

Eric THOMAS 141 680,22euros

Didier THOMAS 141 680,22euros

Thibault THOMAS 141 680,22euros

Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.

Les sommes ainsi attribuées aux associés seront portées au crédit des comptes courants ouverts au nom de chacun des associés dans les écritures sociales.